

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire pilote agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 05/02/59, modifié)

N° RA11-0080

Valable 5 ans à compter du 17 mars 2011

Matériau présenté par : DICA FRANCE
79 avenue Jean Jaurès
38400 SAINT MARTIN D'HERES
FRANCE

Marque commerciale : LAMCO COMPACT AE HPL

Description sommaire :
Stratifiés décoratifs formés de feuilles de papier kraft imprégnées de résine phénolique ignifugée et d'un papier décor mélaminé assemblés à chaud.

Masses surfaciques mesurées : environ 10 et 18 kg/m².

Epaisseurs nominales : 6 et 12 mm.

Coloris : divers.

Nature de l'essai : Essai par rayonnement

Classement : **M1** valable pour une gamme d'épaisseurs de 6 à 12 mm

Durabilité du classement (Annexe 2 – Paragraphe 5) : Non limitée a priori.
compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essais N° RA11-0080 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

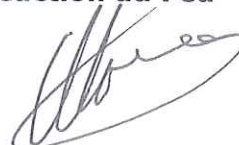
Champs-sur-Marne, le 17 mars 2011

Le Technicien
Responsable de l'essai



Mickaël GOULE

Le Chef du laboratoire
Réaction au Feu



Nicolas ROURE

Sont seules autorisées les reproductions intégrales du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essais annexé.